

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2015**



**DELIBERATION N° 2**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**  
Présents : 23  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstention : /

L'an deux mil quinze, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 4 février 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, VA DEL-PRADO, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : MA. THEBAUD (pouvoir à I. OXOBY PAGNAN), L. DARRIBEROUGE (pouvoir à UA. DEL PRADO), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO), G. MOSCHETTI (pouvoir à F. GONZALEZ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), C.MARTIN (pouvoir à P.FAVRAUD).

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BOUCAU s'est engagée en faveur de la dématérialisation des procédures qui constitue un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Une convention relative à la télétransmission des actes a été signée avec Monsieur le Préfet, le 14 février 2011 pour dématérialiser certains actes soumis au contrôle de légalité via l'application ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée).

Ce programme ACTES conçu par le Ministère de l'Intérieur comporte un nouveau module « ACTES Budgétaires » qui offre la possibilité aux collectivités de dématérialiser les documents budgétaires à compter du 1er janvier 2012 (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs).

Monsieur le Maire propose d'adhérer au dispositif de télétransmission des documents budgétaires et de l'autoriser à signer, à cet égard, un avenant à la convention en vigueur.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette question,

**Objet :**  
**Avenant n°1 à la  
convention de  
télétransmission  
des  
actes budgétaires  
soumis au contrôle  
de légalité**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**Décide :**

- d'adhérer un dispositif « ACTES Budgétaires » pour télétransmettre les documents budgétaires de la collectivité.

**Autorise :**

- Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de télétransmission des actes pour y intégrer ce nouveau module.

**Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 11 février 2015**

**Le Maire,**

